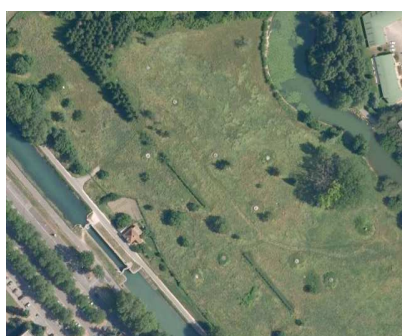
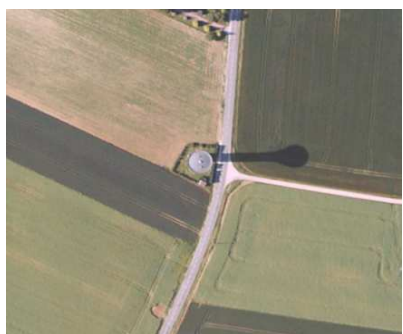
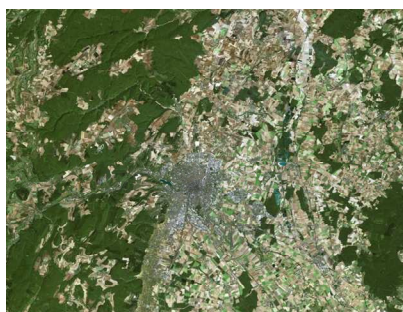




Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais



Mai 2007



SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A L'ECHELLE DU SCOT DU DIJONNAIS

Phase 1 : État des lieux - Synthèse



TABLE DES MATIÈRES

1 Preambule.....	1
2 Périmètre de l'étude.....	2
2.1 Communes incluses dans le périmètre	2
2.2 Organisation du Service de l'Eau Potable	2
3 Synthèse de l'état des lieux.....	4
3.1 Objet	4
3.2 Informations d'ordre général.....	5
3.2.1 Mode de gestion du Service de l'Eau Potable	5
3.2.2 Population.....	6
3.2.3 Linéaire de réseaux d'alimentation en eau potable	7
3.3 Les ressources.....	8
3.3.1 Liste des points de captage	8
3.3.2 Origine de l'eau	9
3.3.3 Environnement, qualité de l'eau brute.....	11
3.3.3.1 Environnement	11
3.3.3.2 Qualité de l'eau brute	12
3.3.4 Protection des captages (Déclaration d'Utilité Publique).....	16
3.3.5 Production.....	18
3.3.5.1 Historique	18
3.3.5.2 Répartition.....	19
3.4 La consommation	20
3.4.1 Historique de la consommation	20
3.4.2 Répartition	21
3.4.3 Ratio de consommation	22
3.5 Les pertes des réseaux	23
3.5.1 Indicateurs	23
3.5.2 État des lieux	24
3.6 La capacité de stockage	25
3.7 Les interconnexions entre collectivités	27
4 Conclusions.....	31

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Graphique 3-1 : Origine de l'eau	10
Graphique 3-2 : Répartition des captages selon la concentration moyenne en nitrates	13
Graphique 3-3 : Répartition des captages selon la concentration moyenne en pesticides (tous paramètres).....	13
Graphique 3-4 : Répartition des captages selon la turbidité moyenne.....	14
Graphique 3-5 : État d'avancement de la procédure administrative de protection des captages.....	17
Graphique 3-6 : Age des DUP existantes.....	17
Graphique 3-7 : Historique de la production annuelle (1999-2005).....	18
Graphique 3-8 : Répartition de la production de l'année 2005	19
Graphique 3-9 : Historique de la consommation annuelle (1999-2005).....	20
Graphique 3-10 : Répartition de la consommation de l'année 2005.....	21
Tableau 3-1 : Mode de gestion du Service de l'Eau Potable	5
Tableau 3-2 : Population du périmètre de l'étude.....	6
Tableau 3-3 : Linéaire des réseaux d'alimentation en eau potable (2005)	7
Tableau 3-4 : Liste des captages ou sites de captages	8
Tableau 3-5 : Ratios de consommation (l/j/hab.).....	22
Tableau 3-6 : État des réseaux par Collectivité (année 2005)	24
Tableau 3-7 : Capacités de stockage.....	25
Tableau 3-8 : Capacités de stockage du SMD (extrait Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable 2006).....	26

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 Origine de l'eau

Annexe 2 Qualité de l'eau prélevée

Annexe 3 Avancement de la procédure de DUP

Annexe 4 Production

Annexe 5 Consommations

1

Préambule

Dans le contexte actuel de la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais (SCOT), le Syndicat Mixte du SCOT du Dijonnais a missionné le bureau d'études SAFEGE afin qu'il réalise le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable à l'échelle du SCOT.

L'étude est réalisée en 3 phases :

- ✓ **Phase 1 : Collecte des données et diagnostic de la situation actuelle ;**
- ✓ **Phase 2 : Etude technico-économique et proposition d'amélioration ;**
- ✓ **Phase 3 : Elaboration du Schéma Directeur.**

Ce rapport présente la synthèse de la de la Phase 1 et s'articule comme suit :

- ✓ Présentation du périmètre de l'étude ;
- ✓ Synthèse de l'état des lieux ;
- ✓ Conclusions.

2

Périmètre de l'étude

2.1 Communes incluses dans le périmètre

Cf. carte n° 1 de l'atlas.

Le périmètre du Syndicat Mixte du SCOT du Dijonnais comprend **116 communes**.

Concernant la gestion du Service de l'Eau Potable, certaines de ces communes appartiennent à des Unités de Gestion (UGE) dont le périmètre va au-delà de celui du SCOT.

Le périmètre de l'étude comprend donc :

- ✓ les **116 communes** incluses dans le périmètre du Syndicat Mixte du SCOT ;
- ✓ **16 communes** non incluses dans le périmètre du SCOT mais appartenant aux UGE suivantes : Syndicat d'Arc-sur-Tille (1 commune), Syndicat de Brazey-en-Plaine (3 communes), Syndicat de Clénay-Saint-Julien (3 communes), Syndicat de la Plaine Inférieure de la Tille (6 communes), Syndicat de Saulon-la-Chapelle (3 communes).

Le périmètre de l'étude comprend donc 132 communes au total.

2.2 Organisation du Service de l'Eau Potable

Sur le périmètre de l'étude, la gestion du Service de l'Eau Potable est organisée autour de :

- ✓ **13 syndicats de communes ;**
- ✓ **2 communautés de communes ;**
- ✓ **4 communes.**

La liste de ces unités de gestion est présentée ci-après :

✓ **Syndicats de communes :**

- ◆ Syndicat d'Arc-sur-Tille (4 communes),
- ◆ Syndicat de Brazey-en-Plaine (4 communes),
- ◆ Syndicat de Clenay-Saint-Julien (10 communes),
- ◆ Syndicat de Corcelles-les-Monts-Flavignerot (2 communes),
- ◆ Syndicat de Fauverney (4 communes),
- ◆ Syndicat de la Plaine-Inférieure-de-la-Tille (13 communes),
- ◆ Syndicat du Plateau-de-Darois (4 communes),
- ◆ Syndicat de la Râcle (7 communes),
- ◆ Syndicat de Ruffey-les-Echirey (3 communes),
- ◆ Syndicat de Saulon-la-Chapelle (12 communes),
- ◆ Syndicat de Varanges (3 communes),
- ◆ Syndicat de Varois-Orgeux (2 communes),
- ◆ Syndicat Mixte du Dijonnais (23 communes),

✓ **Communautés de Communes :**

- ◆ Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin (22 communes),
- ◆ Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche (15 communes),

✓ **Communes :**

- ◆ Genlis,
- ◆ Labergement-Foigney,
- ◆ Longchamp,
- ◆ Messigny-et-Vantoux.

3

Synthèse de l'état des lieux

3.1 Objet

L'état des lieux a consisté à examiner les points suivants :

- ✓ informations d'ordre général ;
- ✓ les ressources :
 - ◆ origine de l'eau,
 - ◆ environnement, qualité de l'eau brute,
 - ◆ protection des captages,
 - ◆ production (historique de la production annuelle, répartition de la production),
- ✓ la consommation :
 - ◆ historique de la consommation annuelle,
 - ◆ répartition de la consommation,
 - ◆ ratio de consommation,
- ✓ les pertes des réseaux :
 - ◆ indicateurs,
 - ◆ état des réseaux,
- ✓ la capacité de stockage ;
- ✓ les interconnexions.

3.2 Informations d'ordre général

3.2.1 Mode de gestion du Service de l'Eau Potable

Cf. carte n° 2 de l'atlas.

Sur le périmètre de l'étude, la gestion du Service de l'Eau Potable est assurée en régie ou par délégation.

Le détail par collectivité est présenté dans le « Tableau 3-1 ».

Tableau 3-1 : Mode de gestion du Service de l'Eau Potable

Collectivités	Gestionnaire
C.C Gevrey-Chambertin	Régie
C.C Vallée-de-l'Ouche	LDE
Genlis	SDEI
Labergement-Foigny	SDEI
Longchamp	SDEI
Messigny-et-Vantoux	LDE
SIE Arc-sur-Tille	SAUR
SIE Brazey-en-Plaine	SAUR
SIE Clenay-Saint-Julien	LDE
SIE Corcelles-les-Monts	LDE
SIE Fauverney	SDEI
SIE La-Râcle	SDEI
Syndicat Mixte du Dijonnais	LDE, SAUR, VEOLIA, SOGEDO, Régie
SIE Plaine-Inférieure-de-la-Tille	SAUR
SIE Plateau-de-Darois	LDE
SIE Ruffey-les-Echirey	LDE
SIE Saulon-la-Chapelle	VEOLIA
SIE Varanges	SDEI
SIE Varois-Orgeux	SAUR

Nota :

- ✓ LDE : Lyonnaise des Eaux ;
- ✓ SDEI : Société de Distributions d'Eau Intercommunales , filiale de Lyonnaise des Eaux.

3.2.2 Population

La population totale du secteur de l'étude s'élève à **314 700 habitants**.

Selon les communes, il s'agit :

- ✓ de la population issue du recensement INSEE de 1999 ;
- ✓ de la population provisoire issue des enquêtes de 2004, 2005, et 2006.

Le détail par collectivité est présenté dans le « Tableau 3-2 ».

Cf. carte n° 3 de l'atlas.

Tableau 3-2 : Population du périmètre de l'étude

Collectivités	Population « 2007 » (hab.)	Pourcentage (%)
C.C Gevrey-Chambertin	8 953	2,8%
C.C Vallée-de-l'Ouche	7 849	2,5%
Genlis	5 325	1,7%
Labergement-Foigney	418	0,1%
Longchamp	1 130	0,4%
Messigny-et-Vantoux	1 387	0,4%
SIE Arc-sur-Tille	3 617	1,1%
SIE Brazey-en-Plaine	3 097	1,0%
SIE Clenay-Saint-Julien	9 405	3,0%
SIE Corcelles-les-Monts	856	0,3%
SIE Fauverney	2 674	0,8%
SIE La-Râcle	6 019	1,9%
Syndicat Mixte Du Dijonnais	244 918	77,8%
SIE Plaine-Inférieure-de-la-Tille	5 378	1,7%
SIE Plateau-de-Darois	1 206	0,4%
SIE Ruffey-les-Echirey	3 062	1,0%
SIE Saulon-la-Chapelle	5 616	1,8%
SIE Varanges	1 472	0,5%
SIE Varois-Orgeux	2 316	0,7%
Total	314 698	

L'examen de ce tableau montre que :

- ✓ **le périmètre du SCOT représente 60% de la population de la Côte d'Or** (pour une valeur de la population départementale estimée en 2005 à 513 000 habitants)
- ✓ **le Syndicat Mixte du Dijonnais représente 78% de la population totale du secteur de l'étude**

3.2.3 Linéaire de réseaux d'alimentation en eau potable

Le linéaire totale des réseaux a été évalué à **2 060 km** pour 2005 (source : comptes rendus techniques des gestionnaires).

Le détail par collectivité est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 3-3 : Linéaire des réseaux d'alimentation en eau potable (2005)

Collectivités	Longueur du réseau en 2005 (km)	%
C.C Gevrey-Chambertin	143,2	7,0%
C.C Vallée-de-l'Ouche	105,8	5,1%
Genlis	29,6	1,4%
Labergement-Foigny	4,5	0,2%
Longchamp	13,3	0,6%
Messigny-et-Vantoux	20,3	1,0%
SIE Arc-sur-Tille	62,2	3,0%
SIE Brazey-en-Plaine	51,1	2,5%
SIE Clenay-Saint-Julien	70,7	3,4%
SIE Corcelles-les-Monts	20,3	1,0%
SIE Fauverney	50,3	2,4%
SIE La-Râcle	69,7	3,4%
Syndicat Mixte du Dijonnais	1 095,1	53,2%
SIE Plaine-Inférieure-de-la-Tille	78,8	3,8%
SIE Plateau-de-Darois	31,7	1,5%
SIE Ruffey-les-Echirey	29,5	1,4%
SIE Saulon-la-Chapelle	134,2	6,5%
SIE Varanges	22,4	1,1%
SIE Varois-Orgeux	24,0	1,2%

3.3 Les ressources

3.3.1 Liste des points de captage

Le périmètre de l'étude comprend **41 captages**¹ ou sites de captage (cf. carte n° 4). La liste est présentée dans le tableau « Tableau 3-4 ».

Tableau 3-4 : Liste des captages ou sites de captages

Entités	Ressources
Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin	Source du Breuil
	Source de l'Étang-Vergy
	Source de l'Abîme de Bévy
	Source de Reulle Vergy
	Source de La Combe Lavaux
	Puits de Paquier du Potu
	Source de Segrois II
	Source de l'Oise
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche	Source de Montchaloin
	Puits de Fleurey-Bas Service (1)
	Puits de Fleurey-Haut Service (2)
	Source de Saint Thaux
	Source de Tebsima
	Puits de Sainte Marie
	Puits de Petit Bois Moisson
Genlis	Puits de Genlis
Labergement-Foigney	Pas de ressource propre
Longchamp	Pas de ressource propre
Messigny-et-Vantoux	Source de Jouvence
SIE d'Arc-sur-Tille	Puits d'Arc-sur-Tille - Nappe Superficielle
	Puits de Remilly-sur-Tille
	Puits d'Arc-sur-Tille - Nappe Profonde
SIE de Brazey-en-Plaine	Puits de la Croix Blanche
SIE de Clenay-Saint-Julien	Puits de Norges-la-Ville
	Puits de Fouchanges
SIE de Corcelles-les-Monts-Flavignerot	Puits du Crucifix
SIE de Fauverney	Pas de ressource propre
SIE de la Plaine Inférieure de la Tille	Puits de Tréclun
	Puits de Champdôtre
SIE de Ruffey-les-Echirey	Pas de ressource propre
SIE de Saulon-la-Chapelle	Puits de Saulon en nappe superficielle
	Puits de Saulon en nappe profonde
SIE de Varanges	Pas de ressource propre
SIE de Varois-Orgueux	Puits d'Arcelot
	Puits d'Orgeux
SIE du Plateau-de-Darois	Puits de Varennes
SIEA de la Râcle	Puits de la Râcle
Syndicat Mixte du Dijonnais	Sources du Suzon
	Source de Morcueil
	Champ captant des Gorgets
	Champ captant de Poncey-les-Athée/Flammerans
	Puits de Couternon
	Puits de Pré-au-Bœuf
	Puits de Longvic
	Champ captant de Marsannay-la-Côte
Puits de Chenôve	

¹ non comprises la ressource d'Arcey et de Saint-Jean-de-Bœuf qui ont intégré la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche le 1^{er} janvier 2007 et qui devraient abandonner leurs ressources

Le tableau fait apparaître que 5 collectivités sur les 19 du périmètre de l'étude ne disposent pas de ressources propres : communes de Labergement-Foigney et Longchamp, Syndicats de Fauverney, de Ruffey-les-Echirey et de Varanges. Ces collectivités sont alimentées par des AEG au Syndicat Mixte du Dijonnais (via Genlis pour le Labergement-Foigney et le Syndicat de Varanges).

Certaines collectivités disposent de nombreuses ressources pour leur alimentation (notamment la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche qui ont respectivement 9 et 6 captages). La multiplication des points de prélèvements rend plus longue et plus difficile la mise en conformité vis à vis de la réglementation (DUP, suivi de la qualité).

3.3.2 Origine de l'eau

A- Préambule

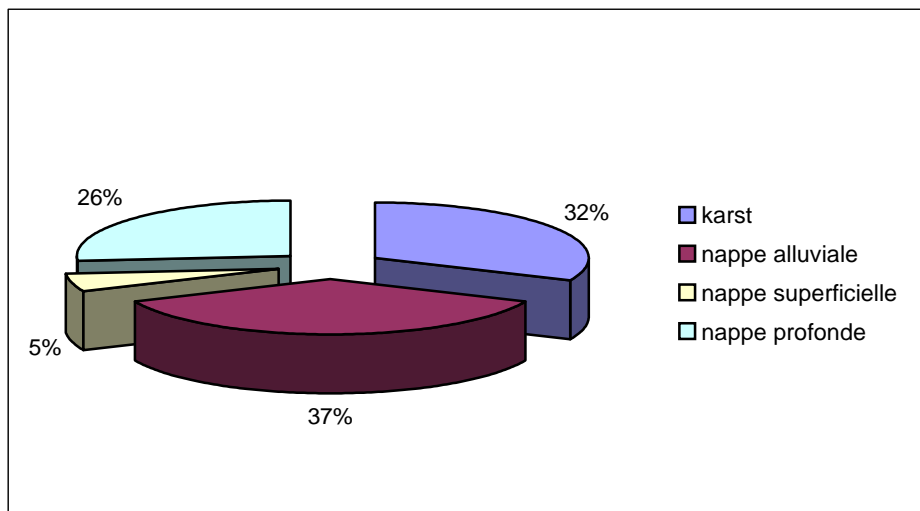
L'origine de l'eau a été déterminée à partir des rapports hydrogéologiques réalisés dans le cadre de la mise en place des DUP (pour 3 captages de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin nous ne disposons pas de rapport hydrogéologique).

B- Etat des lieux

Sur le périmètre de l'étude les ensembles identifiés sont :

- ✓ des aquifères karstiques ;
- ✓ des nappes alluviales ;
- ✓ des nappes superficielles ;
- ✓ des nappes profondes.

La répartition des captages selon ces 4 ensembles est présentée dans le graphique « Graphique 3-1 ». Le détail par collectivité et par captage est joint en annexe n° 1.

Graphique 3-1 : Origine de l'eau

Les captages situés à l'Ouest du secteur de l'étude sollicitent pour la plupart des aquifères karstiques, ou des nappes alluviales de cours d'eau situés en milieu karstique (l'Ouche, le Suzon) ; cela concerne :

- ✓ les Communautés de Commune de Gevrey-Chambertin (hors puits de Paquier du Potu qui capte la nappe de Dijon-Sud) et de la Vallée de l'Ouche ;
- ✓ les Syndicats de Clénay-Saint-Julien (pour le puits de Norgés-la-Ville), de Corcelles-les-Monts, du Plateau-de-Darois, le Syndicat Mixte du Dijonnais (pour les Sources du Suzon et la source de Morcueil) ;
- ✓ la commune de Messigny-et-Vantoux.

A l'Est, au Sud et au Nord, les aquifères sollicités sont des nappes superficielles (alluvions de la Norgés, de la Saône, de la Tille, nappe superficielle de Dijon-Sud) ou profondes (nappe de la Tille, nappe profonde de Dijon-Sud) ; les collectivités concernées sont :

- ✓ la commune de Genlis ;
- ✓ les Syndicats d'Arc-sur-Tille, de Brazey-en-Plaine, de Clénay-Saint-Julien (pour le puits de Fouchanges), de la Plaine-Inférieure-de-la-Tille, de Saulon-la-Chapelle, de Varois-Orgeux, de la Râcle, le Syndicat Mixte du Dijonnais (pour toutes les sites hors sources du Suzon et source de Morcueil).

3.3.3 Environnement, qualité de l'eau brute

3.3.3.1 Environnement

Cf carte n° 5 de l'atlas.

A- Préambule

Les informations cartographiques utilisées sont issues de la base de données « CARMEN » de la Direction Régionale de l'Environnement de la Bourgogne.

L'environnement, et l'origine de l'eau prélevée conditionnent en grande partie la vulnérabilité du captage :

- ✓ en milieu karstique, les ressources sont vulnérables notamment car les vitesses de circulation y sont élevées et la capacité de filtration des massifs faible voire inexistante ;
- ✓ bien que les vitesses de circulation y soient plus faibles et le pouvoir filtrant plus élevé, qu'en milieu karstique, les captages en nappes superficielles restent des ressources vulnérables car elles sont en relation étroite avec la surface ;
- ✓ les nappes profondes sont a priori les moins vulnérables ; lorsqu'elles sont séparées d'une nappe superficielle, les risques de pollution peuvent néanmoins être augmentés si l'épaisseur de la couche argileuse entre les deux est insuffisante ou a été détériorée ;

Dans tous les cas de figure, la présence de zones boisées ou d'une couverture argileuse en surface, lorsqu'elles existent sont favorables car elles limitent les risques de pollutions accidentelles ou diffuses.

B- Etat des lieux

L'environnement identifié sur le secteur de l'étude est :

- ✓ principalement un milieu boisé pour les captages situés à l'Ouest, et en milieu karstique ;
- ✓ essentiellement agricole pour les captages situés à l'Est ;
- ✓ agricole, industriel ou urbain pour ceux situés au Sud de Dijon

3.3.3.2 Qualité de l'eau brute

Cf. carte n° 6 de l'atlas.

A- Préambule

La qualité de l'eau a été examinée vis-à-vis des paramètres qui font habituellement l'objet de problèmes sur le département de la Côte d'Or, à savoir :

- ✓ les nitrates ;
- ✓ les pesticides ;
- ✓ la turbidité.

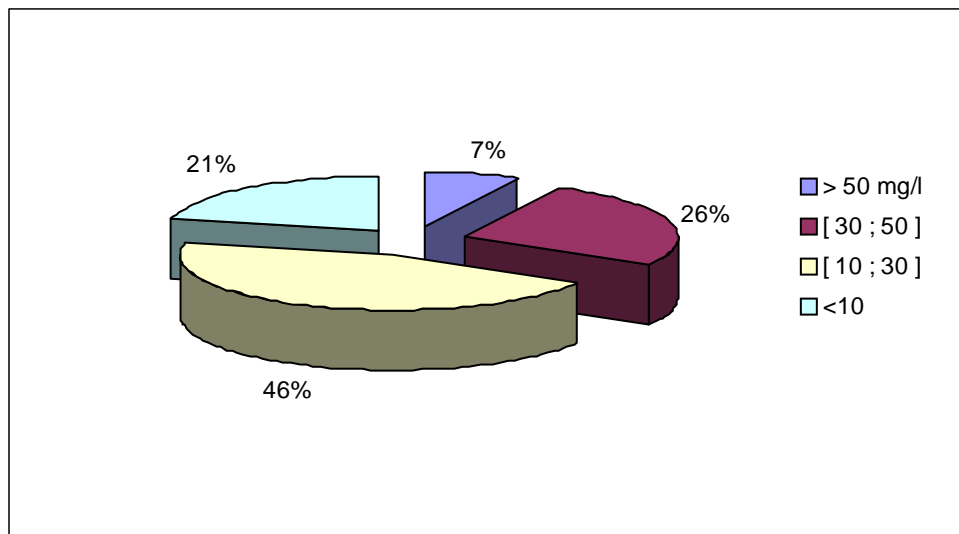
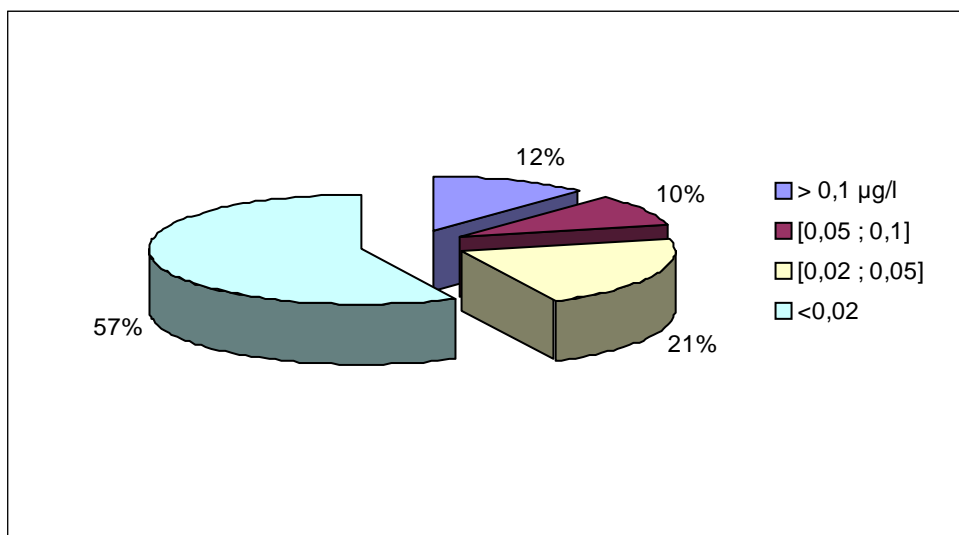
L'examen a porté sur l'eau brute, avant dilution ou traitement éventuel. Les données sont issues des bases de données des sociétés de délégation ou de la DDASS de Côte d'Or dans le cas des collectivités en régie (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin). Les données portent sur la période 1999-2005 (en partie parfois selon l'origine des informations).

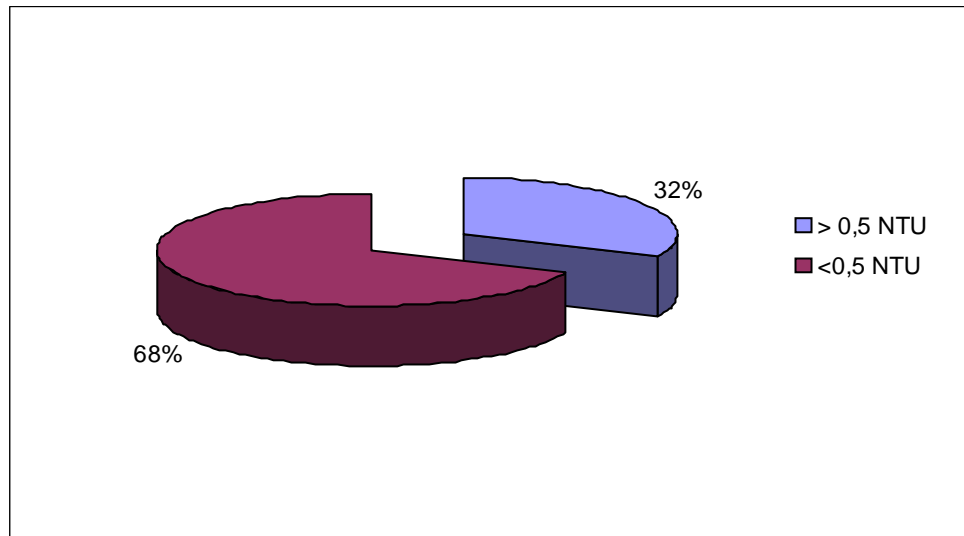
La référence réglementaire correspondante est l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du Code de la Santé Publique. Les limites de qualité indiquées pour les paramètres examinés sont :

- ✓ nitrates : 50 mg/l pour l'eau mise en distribution et 100 mg/l pour l'eau brute ;
- ✓ pesticides : 0,10 µg/l pour les paramètres pris individuellement et 0,5 µg/l pour la somme des pesticides ;
- ✓ turbidité : 0,5 NTU, nephelometric **turbidity**.

B- État des lieux

Les graphiques ci-après présentent la répartition des captages selon la concentration en nitrates, pesticides (tous paramètres confondus), et valeurs de turbidité, en valeurs moyennes sur la période 1999-2005 (ou une part de la période). Le détail par collectivité est joint en annexe n° 2.

Graphique 3-2 : Répartition des captages selon la concentration moyenne en nitrates**Graphique 3-3 : Répartition des captages selon la concentration moyenne en pesticides (tous paramètres)**

Graphique 3-4 : Répartition des captages selon la turbidité moyenne

a- Cas des nitrates et des pesticides

Captages situés en milieu karstique :

Les captages situés à l'Ouest du secteur de l'étude, en milieu karstique (massifs calcaires, nappe alluviale de l'Ouche, nappe alluviale du Suzon), présentent des concentrations en nitrates relativement faibles par rapport à d'autres captages du secteur de l'étude (< 30 mg/l en moyenne et en valeur maximale). Les valeurs maximales supérieures à 30 mg/l observées sur certains captages correspondent à des mesures ponctuelles. Concernant les pesticides, il n'y a pas de problèmes particuliers. Ces captages sont pour la plupart situés dans un environnement boisé.

Captages situés en nappe superficielles ou profondes :

✓ nappe alluviale de la Norges, nappe superficielle de la Tille :

→ les concentrations en nitrates y sont en moyenne supérieures à 30 mg/l, avec des dépassement de la norme (50 mg/l) ; certains dépassements sont également supérieurs ou proches de la limite de qualité des eaux brutes (100 mg/l) ; ils sont situés dans un environnement agricole marqué (cultures)

✓ nappe profonde de la Tille :

→ l'environnement agricole est également fortement marqué mais les captages sont relativement préservés par rapport aux nappes superficielles ; les eaux brutes présentent des concentrations en nitrates faibles (en moyenne inférieures à 30 mg/l) ; les concentrations en pesticides sont également faibles mais des pics ponctuels proches de la limite de qualité sont néanmoins observés ; bien que les concentrations en nitrates et en pesticides soient faibles et inférieures à la norme, leur présence montre que la nappe profonde n'est pas totalement préservée

✓ nappe Sud de Dijon (superficielle, et profonde) :

→ l'environnement agricole ou industriel selon les zones est fortement présent ; seule la nappe superficielle présente des concentrations élevées en nitrates et supérieures à la norme ; en revanche les concentrations en pesticides sont élevées et supérieures à la norme également dans la nappe profonde

b- Cas de la turbidité

Les collectivités qui font l'objet d'une turbidité supérieure à la norme (en moyenne sur la période étudiée et sur les eaux brutes) sont les suivantes :

- ✓ la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin. pour 5 de ces captages ;
- ✓ le SIE d'Arc-sur-Tille pour 1 de ces captages ;
- ✓ le SIE de Brazey-en-Plaine ;
- ✓ le SIE de la Plaine Inférieure de la Tille pour 1 de ces captages ;
- ✓ le SIE de Saulon-la-Chapelle, pour 1 de ces captages ;
- ✓ le SMD pour 3 de ces captages.

C- Conséquence de la qualité de l'eau brute sur l'exploitation des ressources

Les concentrations élevées et supérieures à la norme en nitrates (et pesticides sur certaines collectivités) les ont conduites à effectuer une dilution par un achat d'eau en gros à des collectivités voisines ou à mettre en place des unités de traitement.

Les collectivités concernées sont les suivantes :

- ✓ collectivités effectuant des alimentations en gros pour dilution avec une ressource propre :
 - ◆ **le SIE de Clenay-Saint-Julien** (nitrates pour le puits de Norges-la-Ville),
 - ◆ **le SIE de la Plaine Inférieure de la Tille** (nitrates pour le puits de Champdôtre),
 - ◆ **le SIE de la Râcle** (nitrates sur le puits du Syndicat),
 - ◆ **la commune de Genlis** (nitrates sur le puits du Syndicat),
 - ◆ à l'intérieur du Syndicat Mixte du Dijonnais des captages font également l'objet de dilution (**nitrates sur le puits de Couternon, pesticides sur le puits de Longvic**).

- ✓ collectivités ayant une unité de traitement :
 - ◆ **le SIE de Saulon-la-Chapelle**
 - sur le puits en nappe superficielle, la norme nitrates est dépassée dans 63% des cas et les normes pesticides dans 100% des cas
 - le puits en nappe profonde ne présente pas de concentration en nitrates élevées mais n'est pas épargné concernant les pesticides (dépassement de la norme dans 100% des cas pour l'atrazine),

Actuellement il existe une installation de traitement des pesticides (*un projet de nouvelle unité est en cours de réalisation, elle traitera les pesticides et les nitrates*).
 - ◆ **le Syndicat Mixte du Dijonnais** (traitement des pesticides sur les captages de Chenôve et de Marsannay-la-Côte, traitement du fer, du manganèse et des pesticides sur le site de Poncey-les-Athée).

Le **puits de Paquier du Potu** (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin.) fait l'objet de concentrations supérieures à la norme en pesticides (déséthyl-atrazine) depuis 2005. A priori, l'eau est distribuée sans dilution.

3.3.4 Protection des captages (Déclaration d'Utilité Publique)

Cf. carte n° 7 de l'atlas.

A- Préambule

En vue de garantir la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine et de limiter au maximum les risques de pollutions accidentelles, la législation (article L 20 du Code de la Santé publique) a prévu l'instauration de Périmètres de protection autour des captages d'eau potable. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a rendu obligatoire leur application à tous les captages.

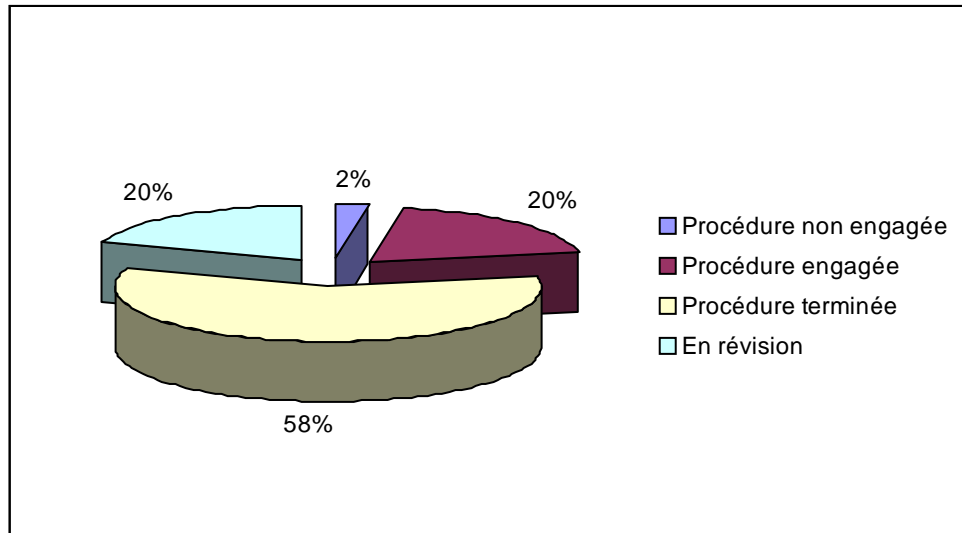
L'état d'avancement de la procédure administrative de protection des captages a été classé comme suit :

- ✓ procédure non engagée par la collectivité
- ✓ procédure engagée (au minimum une délibération de la collectivité)
- ✓ procédure terminée (avec ou sans inscription des servitudes au service de la conservation des hypothèques)
- ✓ procédure en révision (DUP existante mais en cours de révision suite à une demande de la collectivité, notamment dans le cas d'une augmentation des prélèvements).

B- État des lieux

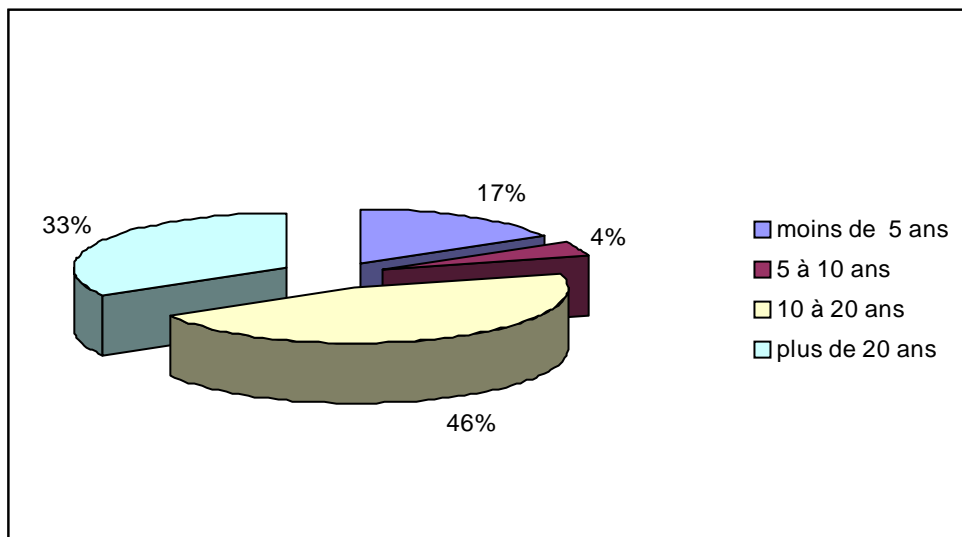
L'état d'avancement est présenté dans le graphique « Graphique 3-5 ». Le détail par collectivité est joint en annexe n° 3.

Graphique 3-5 : État d'avancement de la procédure administrative de protection des captages



Sur les 24 captages qui disposent d'une DUP, l'âge de la DUP est le suivant :

Graphique 3-6 : Age des DUP existantes



Les résultats montrent que :

- ✓ **près de 80% des captages disposent d'une DUP** (dont ¼ sont en révision) ;
- ✓ 80% de ces DUP ont été faites il y a plus de 20 ans ;
- ✓ sur les captages ne disposant pas de DUP (9 captages) :
 - ◆ pour 1 seul, la procédure n'a pas été engagée (source de la Fontaine-de-Jouvence qui alimente la commune de Messigny-et-Vantoux) ; ce captage a néanmoins fait l'objet d'un rapport d'expertise hydrogéologique qui délimite des périmètres de protection,
 - ◆ sur les 8 autres captages la procédure a été engagée ; ils concernent essentiellement les 2 communautés de communes (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin. et Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche) qui disposent de nombreux captages.

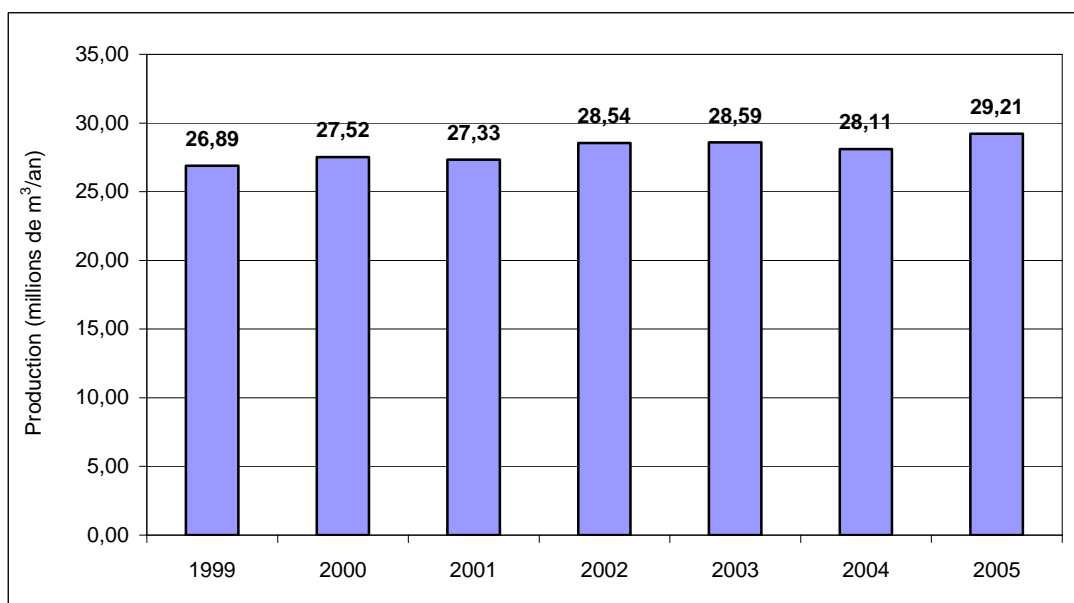
3.3.5 Production

Cf. carte n° 8 de l'atlas.

3.3.5.1 Historique

L'historique de la production annuelle sur la période 1999-2005 est présenté dans le graphique « Graphique 3-7 ».

Graphique 3-7 : Historique de la production annuelle (1999-2005)



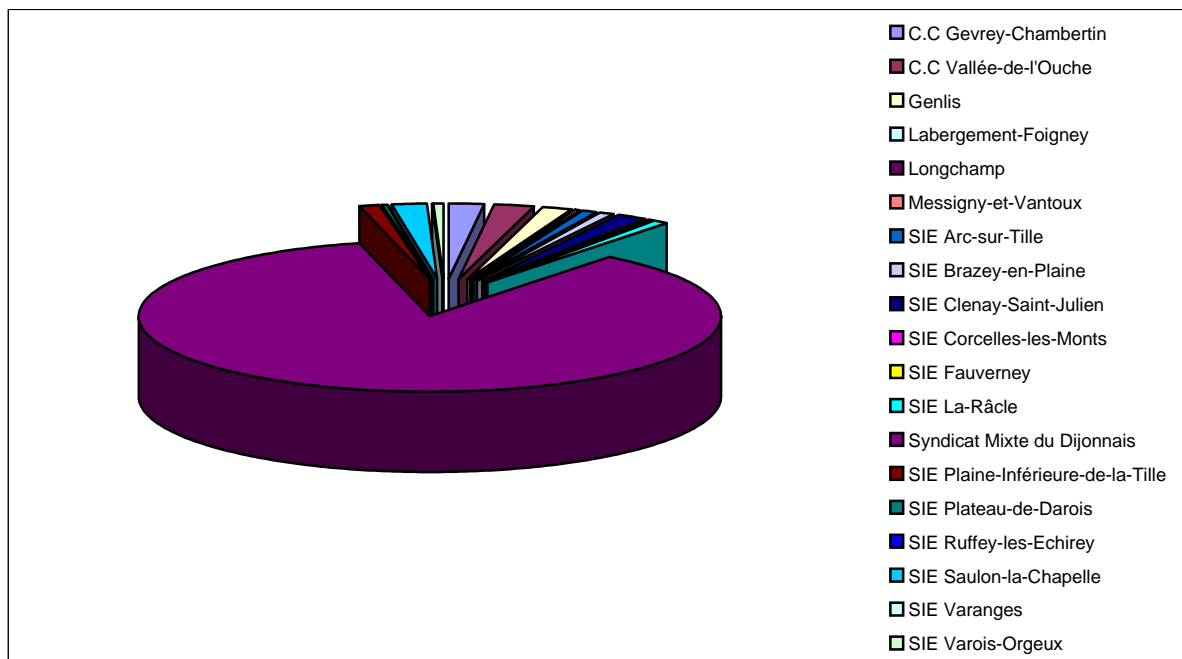
La production totale sur le périmètre de l'étude :

- ✓ s'élève à 29,2 millions de m³ an 2005 (80 040 m³/j en moyenne)
- ✓ représente en moyenne sur la période 28,0 millions de m³ par an (76 785 m³/j en moyenne)
- ✓ varie de + 8,6 % entre 1999 et 2005

3.3.5.2 Répartition

La répartition de la production de l'année 2005 est présentée sur le graphique « Graphique 3-8 ». Le détail par collectivité est joint en annexe n° 4.

Graphique 3-8 : Répartition de la production de l'année 2005



Le Syndicat Mixte du Dijonnais représente 86% de la production totale du secteur de l'étude.

Les Communautés de Communes (Gevrey-Chambertin, Vallée de l'Ouche), le Syndicat de Saulon-la-Chapelle, le Syndicat de Clenay-Saint-Julien, la commune de Genlis représentent chacun environ 2% de la production totale.

Les autres collectivités représentent moins de 1% de la production totale.

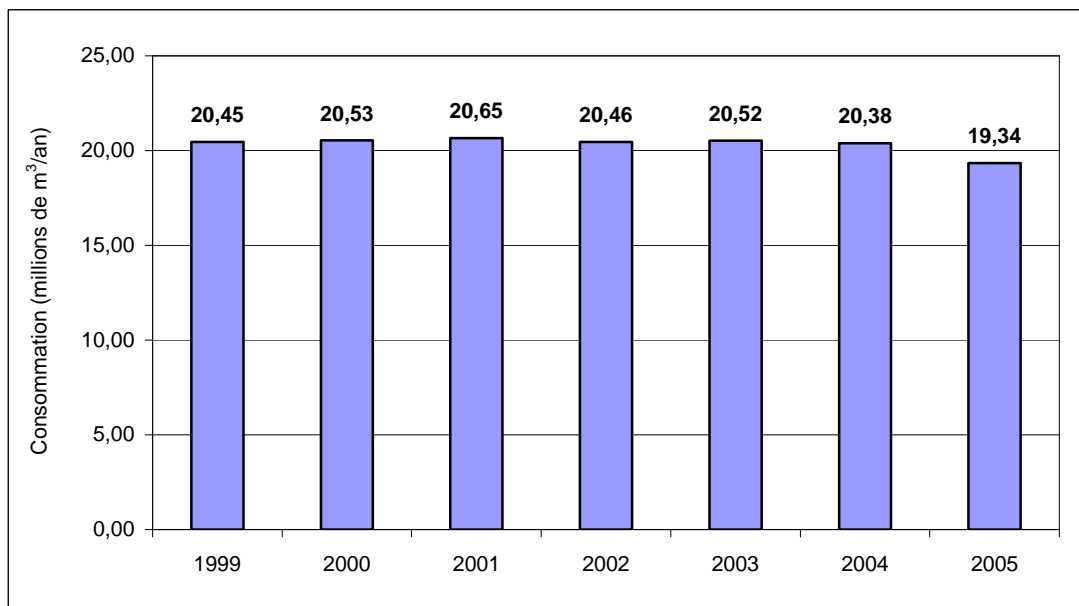
3.4 La consommation

Cf. carte n° 9 de l'atlas.

3.4.1 Historique de la consommation

L'historique de la consommation annuelle sur la période 1999-2005 est présenté dans le graphique « Graphique 3-9 ».

Graphique 3-9 : Historique de la consommation annuelle (1999-2005)



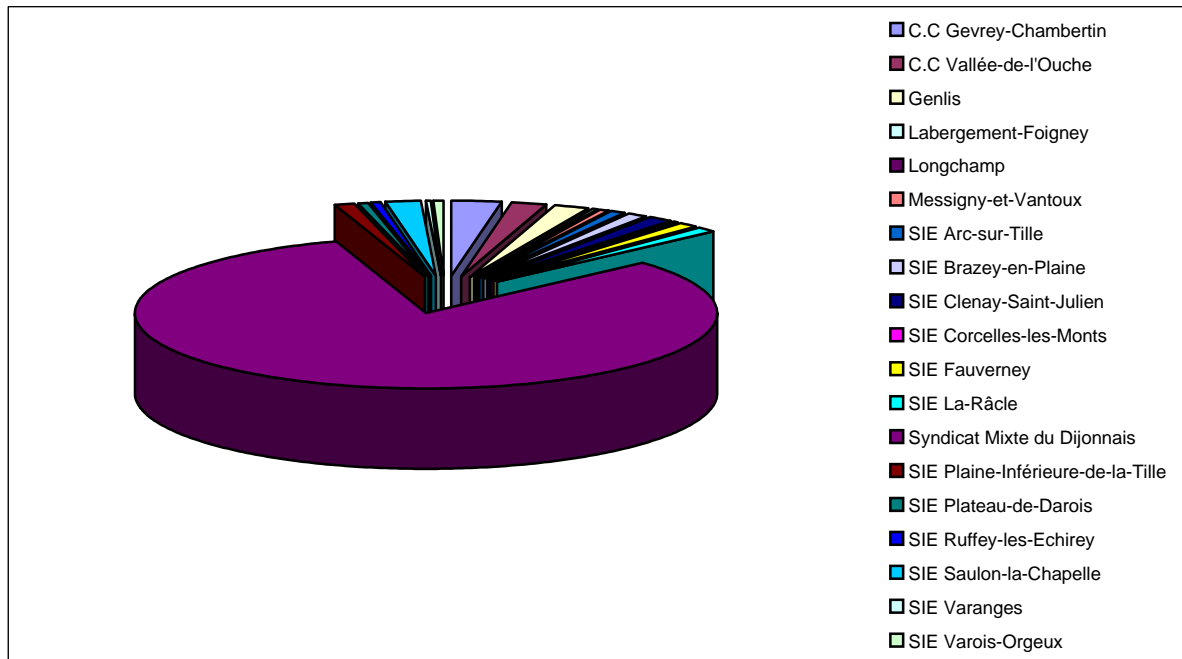
La consommation totale sur le périmètre de l'étude :

- ✓ s'élève à 19,34 millions de m³ an 2005 (52 980 m³/j en moyenne) ;
- ✓ représente en moyenne sur la période 20,33 millions de m³ par an (55 711 m³/j en moyenne) ;
- ✓ varie de - 5,4% entre 1999 et 2005.

3.4.2 Répartition

La répartition de la consommation de l'année 2005 est présentée sur le graphique « Graphique 3-10 ». Le détail par collectivité est joint en annexe n° 5.

Graphique 3-10 : Répartition de la consommation de l'année 2005



La répartition de la consommation est similaire à la répartition de la production, à savoir :

- ✓ le Syndicat Mixte du Dijonnais représente plus 80% de la consommation totale du secteur de l'étude ;
- ✓ les Communautés de Communes (Gevrey-Chambertin, Vallée de l'Ouche), le Syndicat de Saulon-la-Chapelle, le Syndicat de Clenay-Saint-Julien, la commune de Genlis représentent chacun environ entre 1,6% et 2,8% de la consommation totale.

Les autres collectivités représentent moins de 1% de la consommation totale.

3.4.3 Ratio de consommation

A- Préambule

Les ratios de consommation (l/j/habitant) ont été établis à partir :

- ✓ de la consommation totale de la collectivité pour l'année 2005 ;
- ✓ la population correspondante de la collectivité.

Ces ratios seront utilisés pour le calcul de la consommation domestique future.

L'ensemble des consommations a été pris en compte.

B- État des lieux

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 3-5 : Ratios de consommation (l/j/hab.)

Collectivités	l/j/hab.
C.C. Gevrey-Chambertin	164,7
C.C Vallée-de-l'Ouche	123,9
Genlis	210,3
Labergement-Foigny	123,9
Longchamp	108,1
Messigny-et-Vantoux	173,9
SIE Arc-sur-Tille	128,9
SIE Brazey-en-Plaine	157,8
SIE Clenay-Saint-Julien	92,2
SIE Corcelles-les-Monts	138,9
SIE Fauverney	180,2
SIE La-Râcle	107,4
Syndicat Mixte du Dijonnais	176,7
SIE Plaine-Inférieure-de-la-Tille	123,2
SIE Plateau-de-Darois	166,7
SIE Ruffey-les-Echirey	125,1
SIE Saulon-la-Chapelle	170,6
SIE Varanges	103,1
SIE Varois-Orgeux	126,7

Les valeurs habituellement rencontrées se situent dans l'intervalle 100 – 180 l/j/hab.

Les ratios calculés sur le périmètre de l'étude sont compris pour la plupart dans cette fourchette.

3.5 Les pertes des réseaux

Cf. carte n° 10 de l'atlas.

3.5.1 Indicateurs

Les deux ratios retenus et calculés sont les suivants :

- ✓ le rendement des réseaux (%)
- ✓ l'indice linéaire des pertes – ILP (m³/j/km)

Ces 2 ratios ont été calculés selon la définition établie par les agences de l'eau, à savoir :

$$R^{DT} (\%) = \frac{\text{conso des abonnés (m}^3/\text{an)} + \text{estimation des volumes non comptabilisés (m}^3/\text{an)}}{\text{volumes produits (m}^3/\text{an)} + \text{AEG (m}^3/\text{an)} - \text{VEG (m}^3/\text{an)}} \times 100$$

$$\text{ILP (m}^3/\text{j/km)} = \frac{\text{volumes produits (m}^3/\text{an)} + \text{AEG (m}^3/\text{an)} - \text{conso des abonnés (m}^3/\text{an)} - \text{VEG (m}^3/\text{an)}}{365 \text{ j} \times \text{longueur du réseau (km)}}$$

Les volumes non comptabilisés ont été pris en compte pour toutes les collectivités à hauteur de 2% de la consommation totale.

3.5.2 État des lieux

Les résultats sont présentés pour l'année 2005 dans le tableau suivant.

Tableau 3-6 : État des réseaux par Collectivité (année 2005)

Collectivités	Rendement 2005 (%)	ILP 2005 (m ³ /j/km)
C.C Gevrey-Chambertin	80%	2,6
C.C Vallée-de-l'Ouche	68%	4,5
Genlis	66%	19,6
Labergement-Foigny	51%	11,1
Longchamp	80%	2,4
Messigny-et-Vantoux	65%	6,3
SIE Arc-sur-Tille	66%	4,0
SIE Brazey-en-Plaine	72%	3,7
SIE Clenay-Saint-Julien	68%	5,8
SIE Corcelles-les-Monts	64%	3,4
SIE Fauverney	73%	3,6
SIE La-Râcle	65%	5,2
Syndicat Mixte du Dijonnais	68%	19,3
SIE Plaine-Inférieure-de-la-Tille	75%	2,8
SIE Plateau-de-Darois	74%	2,2
SIE Ruffey-les-Echirey	77%	4,0
SIE Saulon-la-Chapelle	75%	2,6
SIE Varanges	68%	3,2
SIE Varois-Orgeux	83%	2,5

Sur tout le périmètre de l'étude, les pertes sont estimées à **25 000 m³ par jour**.

La longueur totale des réseaux s'élève à **2 060 km**.

3.6 La capacité de stockage

Cf. carte n° 11 de l'atlas.

A- Préambule

On admet habituellement qu'un réservoir doit pouvoir contenir les besoins d'une journée moyenne du secteur qu'il dessert.

Les tableaux « Tableau 3-7 » et « Tableau 3-8 » présentent la capacité de stockage disponible en jour pour chaque secteur distribué (pour la capacité totale du réservoir).

B- État des lieux

Tableau 3-7 : Capacités de stockage

Collectivités	Désignation du réservoir	Capacité totale (m ³)	Capacité de stockage (jours)
C.C Gevrey-Chambertin	<i>calcul non réalisé</i>	–	–
C.C Vallée-de-l'Ouche	Gissey	200	1,54
	La Montagne	360	2,98
	Ste Marie	500	6,72
	Fleurey BS	600	0,64
	Fleurey HS	230	0,60
Genlis	Genlis	500	0,30
Labergement-Foigny	<i>pas de réservoir</i>	–	–
Longchamp	Longchamp	200	1,28
Messigny-et-Vantoux	La ruelle au pauvre	520	1,37
SIE Arc-sur-Tille	Arc sur Tille	480	0,68
SIE Brazey-en-Plaine	Brazey-en-Plaine	1000	1,42
SIE Clenay-Saint-Julien	Norges	256	0,73
	Fouchanges	184	0,35
	Savigny HS	780	1,89
SIE Corcelles-les-Monts	Corcelles	253	1,47
SIE Fauverney	Fauverney	320	0,58
SIE La-Râcle	Aiserey	650	0,64
Syndicat Mixte du Dijonnais	Cf. Schéma Directeur 2006	–	–
SIE Plaine-Inférieure-de-la-Tille	Champdôtre	2000	2,27
SIE Plateau-de-Darois	Darois	1040	3,85
	Pasques	170	4,86
SIE Ruffey-les-Echirey	Réservoirs d'Asnières	1084	3,53
	Réservoir de Bellefond	200	0,75
SIE Saulon-la-Chapelle	Bâche de reprise (1000 m ³) + Domois (450 m ³)	1450	0,90
SIE Varanges	Varanges	200	0,88
SIE Varois-Orgeux	Orgeux	300	0,81

Tableau 3-8 : Capacités de stockage du SMD (extrait Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable 2006)

Collectivités	Désignation du réservoir	Capacité totale (m ³)	Capacité de stockage (jours)
Ahuy	–	600	3,4
Chenôve	Le Clos du Chapitre	4 000	1,0
	Le Plateau	1 150	6,3
Ex SIAED	Mirande	4 600	1,0
	Les Espaces Verts		
Daix Hauteville-les-Dijon	Réservoir de Daix	413	1,6
	Réservoir d'équilibre		
	Réservoir d'Hauteville	600	1,6
Dijon	Valmy	84 500	3,0
	Marmuzots		
	Marc d'Or		
Fontaine-les-Dijon	Réservoir de Fontaine	2 000	1,7
Longvic	Château d'eau de Longvic	1 400	0,7
Plombières-les-Dijon	Vaux Bruns	600	1,7
	Général	–	–
Saint-Apollinaire	Bord Rocade	1 800	1,5
	La Fleuriée		
Talent	Chaumont	8 000	7,4
	Glacis	2 200	2,0

Le tableau fait apparaître que sur le nombre de capacités de stockage prises en compte (37) :

- ✓ 65 % autorisent le stockage des besoins du jour moyen ;
- ✓ 30 % sont en mesure de stocker entre une ½ journée et 1 journée des besoins du jour moyen ;
- ✓ 5% disposent d'une réserve inférieure à ½ journée.

3.7 Les interconnexions entre collectivités

Cf. carte n° 12 de l'atlas.

A- Préambule

L'examen du système d'alimentation en eau potable des collectivités a mis en évidence l'existence d'interconnexions entre elles. Ces interconnexions ont pour objet :

- ✓ l'alimentation en eau de collectivités dépourvues de ressources propres (fonctionnement permanent) ;
- ✓ de renforcer la production sur des collectivités dont les ressources propres sont insuffisantes (fonctionnement permanent) ;
- ✓ de permettre l'utilisation de ressources propres dont la qualité est non conforme, en réalisant une dilution (fonctionnement permanent ou saisonnier en fonction de la qualité de l'eau) ;
- ✓ d'assurer la desserte en secours (fonctionnement ponctuel en cas de problèmes).

Par ailleurs, on notera que les interconnexions dépassent le périmètre de l'étude, à savoir :

- ✓ des collectivités du secteur de l'étude sont alimentées par des collectivités extérieures ;
- ✓ des collectivités du secteur de l'étude alimentent des collectivités extérieures.

B- État des lieux

La plupart des interconnexions sont effectuées avec le Syndicat Mixte du Dijonnais. Le détail est le suivant :

Cas des collectivités dépourvues de ressources propres :

- ✓ la commune de Labergement-Foigney achète l'eau à la commune de Genlis qui elle-même fait un achat d'eau en gros au SMD ;
- ✓ la commune de Longchamp est desservie par le SMD ;
- ✓ le SIE de Fauverney est desservi par le SMD ;
- ✓ le SIE de Ruffey-les-Echirey est desservi par le SMD ;
- ✓ le SIE de Varanges achète l'eau à la commune de Genlis qui elle-même fait un achat en gros au SMD.

Cas des collectivités ayant des ressources insuffisantes :

- ✓ la commune de Messigny-et-Vantoux achète l'eau au SMD ; l'achat en gros a représenté 73% de la production de la commune en 2005
- ✓ le SIE du Plateau-de-Darois achète de l'eau à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche pour la desserte de la commune de Pasques (cette interconnexion peut également servir à la desserte de tout le Syndicat en secours) ; l'AEG a représenté 13% de la production du Syndicat n 2005
- ✓ la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin achète l'eau au SMD pour la desserte de l'ex SICODI Haut-Service ; l'achat en gros a représenté 14% de la production de la Communauté de Communes en 2005

Cas des collectivités ayant des problèmes de qualité sur leur ressource propre :

- ✓ la commune de Genlis achète de l'eau au SMD pour effectuer une dilution avec l'eau de son captage (nitrates) ; l'achat en gros a représenté 31% de la production de la commune en 2005
- ✓ le SIE de Clenay-Saint-Julien achète de l'eau au SMD pour effectuer une dilution avec l'eau du puits de Norges-la-Ville (nitrates) ; en 2007, l'achat en gros sera mis en service pour un fonctionnement normal
- ✓ le SIE de la Râcle achète de l'eau au SMD pour effectuer une dilution avec l'eau de son captage (nitrates) ; l'achat en gros a représenté 36% de la production du Syndicat en 2005
- ✓ le SIE de la Plaine-Inférieure-de-la-Tille achète de l'eau à Genlis lorsque la concentration en nitrates sur le puits de Champdôtre est trop élevée ou en secours en cas de problème sur les captages du Syndicat ; l'achat en gros a représenté 10% de la production du Syndicat en 2005

Cas des interconnexions de secours :

Il s'agit d'interconnexion non utilisées en fonctionnement normal mais seulement en secours :

- ✓ le SIE de Varois-Orgeux est interconnecté avec le SIE de Clenay-Saint-Julien ; cette interconnexion n'est jamais utilisée ; la capacité de production du SIE de Varois-Orgeux n'est a priori pas suffisante pour desservir en totalité le SIE de Clenay-Saint-Julien
- ✓ la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche peut desservir en secours, la totalité le SIE du Plateau de Darois via l'interconnexion existante pour la desserte de la commune de Pasques

- ✓ il existe une interconnexion entre les réseaux du SMD et ceux :
 - ◆ de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin pour la desserte en secours de l'ex SICODI Bas-Service
 - ◆ du SIE de Saulon-la-Chapelle
 - ◆ du SIE d'Arc-sur-Tille ; le volume échangé est limité aux besoins de la commune de Bressey-sur-Tille

Cas particuliers :

- ✓ le SIE de Fauverney effectue un achat en gros au SMD (pas de ressources propres) ; les communes de Bretenière et Magny-sur-Tille appartiennent aujourd'hui au SMD mais appartenaient auparavant au SIE de Fauverney ; de ce fait elles sont desservies hydrauliquement ce Syndicat qui revend donc l'eau au SMD
- ✓ de même la commune de Bressey-sur-Tille appartenait au SIE d'Arc-sur-Tille et fait désormais partie du SMD ; le SIE d'Arc-sur-Tille va progressivement diminuer les ventes d'eau en gros à la commune qui en 2009 sera totalement desservie par les réseaux du SMD
- ✓ la commune de Gergueil de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche est totalement alimentée par les réseaux de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin depuis janvier 2007, la commune de Fenay est membre du SMD ; elle continue d'être desservie par le SIE de Clenay-Saint-Julien auquel elle appartenait auparavant

Cas des interconnexions avec des collectivités hors du périmètre de l'étude :

Les collectivités du périmètre de l'étude sont également en relation pour certaines avec des collectivités extérieures, à savoir :

- ✓ le SIE d'Arc-sur-Tille dessert partiellement le SIE de Magny-Saint-Médard (hors périmètre SCOT) pour des raisons de qualité sur l'un de ces captages
- ✓ le SIE de la Plaine-Inférieure-de-la-Tille est interconnecté avec le SIE de la Perrière (hors périmètre SCOT) pour une alimentation de ce dernier en secours (presque jamais utilisé)
- ✓ la commune de Saint-Usage (hors périmètre SCOT) peut desservir en secours le SIE de Brazey-en-Plaine ; le Syndicat peut également desservir la commune en secours
- ✓ 3 communes de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin sont alimentées par des collectivités extérieures :
 - ◆ Chambolle-Musigny et Morey-Saint-Denis sont desservies par le SIE de Vosne-Romanée
 - ◆ Chevannes partage un puits avec le SIE de Meuilley-Chaux

- ✓ la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche alimente la commune de Savigny-sous-Mâlain (hors périmètre SCOT)
- ✓ le SMD dessert le SIE de Saône-Mondragon pour la totalité de ses besoins (hors périmètre SCOT)
- ✓ la source de Morcueil du SMD alimentera prochainement le SIE de Drée-Sombernon (hors périmètre SCOT)

4

Conclusions

Sur le périmètre de l'étude, la gestion du Service de l'Eau Potable est organisée autour de 19 Unités de Gestion (UGE) :

- ✓ **4 Communes ;**
- ✓ **2 Communautés de Communes ;**
- ✓ **13 Syndicats de communes.**

La gestion du Service est assurée selon les collectivités :

- ✓ en régie (commune de Plombières-les-Dijon membre du Syndicat Mixte du Dijonnais, Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et 3 communes de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche) ;
- ✓ par délégation (Lyonnaise des Eaux, SAUR, SOGEDO, VEOLIA).

La population du secteur de l'étude représente 314 700 habitants dont 78% dans le Syndicat Mixte du Dijonnais.

L'alimentation en eau du secteur de l'étude est assurée par 41 captages, dont 9 représentent à eux seuls 86% de la production totale du secteur (Syndicat Mixte du Dijonnais).

80% de ces captages disposent d'une DUP (dont ¼ en révision).

Les captages sollicitent des aquifères karstiques, des nappes superficielles, des nappes profondes. L'environnement des sites de prélèvement est essentiellement boisé à l'Ouest du secteur de l'étude et agricole à l'Est. L'origine de l'eau prélevée et l'environnement des captages conditionnent en grande partie la qualité de l'eau brute.

L'examen de la qualité de l'eau a mis en évidence la présence de nitrates (voire de pesticides) en concentrations élevées et supérieures à la norme pour certains captages. Les collectivités concernées sont situées à l'Est du secteur de l'étude. De ce fait, certaines collectivités ont été conduites à effectuer des achats d'eau en gros à des collectivités voisines pour effectuer une dilution avec leurs ressources propres.

Sur le plan quantitatif :

- ✓ certaines collectivités ne disposent pas de ressources propres et sont desservies par des collectivités voisines ;
- ✓ d'autres disposent de ressources mais qui sont insuffisantes pour couvrir à elles seules tous les besoins.

L'état des lieux a également mis en évidence des interconnexions de secours entre collectivités.

ANNEXE 1

ORIGINE DE L'EAU

Collectivités	Ressources	Origine de l'eau
Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin	Source du Breuil	Aquifère karstique
	Source de l'Étang-Vergy	Aquifère karstique
	Source de l'Abîme de Bévy	Aquifère karstique
	Source de Reulle Vergy	Aquifère karstique
	Source de La Combe Lavaux	
	Puits de Paquier du Potu	Nappe Sud de Dijon - profonde
	Source de Segrois II	Aquifère karstique
	Source de l'Oïse	
	Source de Montchatoin	
	Puits de Fleurey-Bas Service (1)	Nappe alluviale de l'Ouche et aquifère karstique
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche	Puits de Fleurey-Haut Service (2)	Nappe alluviale de l'Ouche et aquifère karstique
	Source de Saint Thaux	Aquifère karstique
	Source de Tebsima	Aquifère karstique
	Puits de Sainte Marie	Nappe alluviale de l'Ouche
	Puits de Petit Bois Moisson	Aquifère karstique
	Puits de Genlis	Nappe alluviale de la Tille
	Pas de ressource propre	
	Pas de ressource propre	
	Source de Jouvence	Nappe alluviale du Suzon
	Puits d'Arc-sur-Tille - Nappe Superficielle	Nappe superficielle de la Tille
SIE d'Arc-sur-Tille	Puits de Remilly-sur-Tille	Nappe profonde de la Tille
	Puits d'Arc-sur-Tille - Nappe Profonde	Nappe profonde de la Tille
	Puits de la Croix Blanche	Nappe alluviale de la Saône
	Puits de Norgès-la-Ville	Nappe karstique, alluvions de la rivière Norgès
	Puits de Fouchanges	Nappe profonde de la Tille
	Puits du Crucifix	Aquifère karstique
	Pas de ressource propre	
	Puits de Tréclun	Nappe profonde de la Tille
	Puits de Champdôtre	Nappe superficielle de la Tille
	Pas de ressource propre	
SIE de Ruffey-les-Echirey	Puits de Perrigny en nappe superficielle	Nappe Sud de Dijon - superficielle
	Puits de Perrigny en nappe profonde	Nappe Sud de Dijon - profonde
	Pas de ressource propre	
	Puits d'Arcelet	Nappe profonde de la Tille
	Puits aux Grenouillères	Nappe alluviale de la Norgès
	Puits de Varennes	Aquifère karstique
	Puits de la Râcle	Nappe alluviale de l'Ouche et de la Tille
	Sources du Suzon	Aquifère karstique
	Source de Mercueil	Aquifère karstique
	Champ captant des Gorgets	Nappe alluviale de l'Ouche
Syndicat Mixte du Dijonnais	Champ captant de Poncey-les-Athées/Flammerans	Nappe alluviale de la Saône
	Puits de Coutenon	Nappe alluviale de la Norgès
	Puits de Pré-au-Bœuf	Nappe alluviale de l'Ouche
	Puits de Longvic	Nappe Sud de Dijon - profonde
	Champ captant de Marsammy-la-Côte	Nappe Sud de Dijon - superficielle et profonde
	Puits de Chrenôve	Nappe Sud de Dijon - profonde

ANNEXE 2

QUALITÉ DE L'EAU PRELEVÉE

Entités	Gestion du service AEP	RESSOURCES	Nitrates (mg/l)		Pesticides (µg/l)		Turbidité (NTU)			
			Moyenne	max	Moyenne	max	Moyenne	max		
Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin	Régie	Source du Breuil	18,9	31,4	0,02	0,15	0,8	1,2		
		Source de l'Etang-Vergy	12,2	14,5	0	0	1,0	2,6		
		Source de l'Abîme de Bévy	12,1	38,8	0	0	8,7	165,0		
		Source de Reuille Vergy	1,2	3,2	0	0	0,2	0,5		
		Source de La Combe Lavaux	3,8	5,3	0	0	0,2	0,7		
		Puits de Paquier du Potu	33,8	40,6	0,07	0,13	1,3	8,8		
		Source de Segrois II	1,7	6,3	0	0	1,9	6,6		
		Source de l'Oise	25,2	33,9	0	0	0,2	1,0		
		Source de Montchaloin	5,0	31,1	0	0	0,1	0,9		
		Puits de Fleurey-Bas Service (1)	19,4	46,7	0	0	0,1	1,2		
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche	LDE	Puits de Fleurey-Haut Service (2)	14,5	25,7	0	0	0,01	0,1		
		Source de Saint Thaux	5,4	19,1	0	0	0	0		
		Source de Tebsima	0,3	2,8	0	0	0,1	0,8		
		Puits de Sainte Marie	10,8	17,3	0	0	0,1	4,6		
		Puits de Petit Bois Moisson	30,9	38,3	0,03	0,06	—	—		
		Puits de Genlis	39,0	80,3	0,01	0,05	0,1	0,7		
		Pas de ressource propre	—	—	—	—	—	—		
		Pas de ressource propre	—	—	—	—	—	—		
		Source de Jonvence	14,2	23,6	0	0	0,1	0,6		
		Puits d'Arc-sur-Tille - Nappe Superficielle	37,9	54,7	0	0	0,8	7,8		
SIE d'Arc-sur-Tille	SAUR	Puits de Remilly-sur-Tille	13,0	15,5	0	0	0,3	1,0		
		Puits d'Arc-sur-Tille - Nappe Profonde	21,9	46,7	0,03	0,15	0,2	0,3		
		Puits de la Croix Blanche	40,7	49,6	0,03	0,11	0,5	20,2		
		Puits de Norges-la-Ville	44,5	64,6	0	0	0,1	0,8		
		Puits de Clenay-Saint-Julien	22,0	27,8	0,01	0,02	0,1	0,6		
		Puits de Fouchanges	17,5	46,9	0	0	0,1	0,9		
		Puits du Crucifix	—	—	—	—	—	—		
		Pas de ressource propre	—	—	—	—	—	—		
		Puits de Tréclun	4,7	11,6	0,04	0,04	6,0	25,9		
		Puits de Champdôtre	77,0	115,5	0,02	0,05	0,2	1,1		
SIE de Ruffey-les-Echirey	LDE	Pas de ressource propre	—	—	—	—	—	—		
		Puits de Saulon en nappe superficielle	50,0	61,8	0,40	0,59	0,2	0,9		
		Puits de Saulon en nappe profonde	40,1	51,2	0,16	0,41	0,6	5,1		
		Pas de ressource propre	—	—	—	—	—	—		
		Puits d'Arcelot	26,4	32,1	0,07	0,11	0,4	3,5		
		Puits d'Orgueux	30,6	55,8	0,02	0,10	0,3	1,8		
		Puits de Varennes	22,7	48,1	0	0	0,03	0,5		
		Puits de la Raclé	56,2	66,3	0,04	0,10	0,1	0,4		
		Sources du Suzon	18,8	44,0	0	0	0,1	0,6		
		Source de Morcuil	13,9	24,6	0,007	0,05	1,0	2,4		
SIE de Varois-Orgneux	LDE	Champ captant des Gorgets	18,2	25,6	0,03	0,07	0,2	2,1		
		Champ captant de Poncey-les-Athées	1,8	4,4	0,08	0,34	5,9	13,1		
		Champ captant de Flammerans	4,7	7,8	0,10	1,24	0,5	3,8		
		Puits de Couternon	35,1	99,4	0	0	2,3	36,6		
		REGIE	18,3	41,2	0	0	0,04	0,2		
		Puits de Longvic	31,2	35,8	0,21	0,31	0,3	3,2		
		Champ captant de Marsannay-la-Côte	43,4	47,5	0,2	0,26	0	0		
		Puits de Chenôve	29,4	35,7	0,16	0,24	0,3	0,3		
		Syndicat Mixte du Dijonnais	LDE	Pas de ressource propre	—	—	—	—	—	—

ANNEXE 3

AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DUP

Entités	Gestion du service AEP	RESSOURCES	Date de la DUP	Etat de la procédure
Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin	Régie	Source du Breuil	2000	En révision
		Source de l'Etang-Vergy	1982	Terminée - Sans Hypothèque
		Source de l'Abîme de Bévy	1977	En révision
		Source de Reulle Vergy	pas de DUP	Procédure engagée
		Source de La Combe Lavaux	pas de DUP	Procédure engagée
		Puits de Paquier du Potu	1991	Terminée - Sans Hypothèque
		Source de Segrois II	1996	Terminée - Avec Hypothèque
		Source de l'Oise	pas de DUP	Procédure engagée
		Source de Montchaoin	pas de DUP	Procédure engagée
		Source de Fleurey-Bas Service (1)	1977	En révision
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche	LDE	Puits de Fleurey-Haut Service (2)	pas de DUP	Procédure engagée
		Source de Saint Thaux	pas de DUP	Procédure engagée
		Source de Tebsina	pas de DUP	Procédure engagée
		Puits de Sainte Marie	1976	Terminée - Sans Hypothèque
		Puits de Petit Bois Moisson	1992	Terminée - Avec Hypothèque
		Puits de Genlis	1991	Terminée - Avec Hypothèque
		Pas de ressource propre	-	-
		Pas de ressource propre	-	-
		Source de Jouvence	pas de DUP	Procédure non engagée
		Puits d'Arc-sur-Tille - Nappe Superficielle	1963	Terminée - Sans Hypothèque
SIE de Arc-sur-Tille	SAUR	Puits de Remilly-sur-Tille	1977	Terminée - Sans Hypothèque
		Puits d'Arc-sur-Tille - Nappe Profonde	1989	Terminée - Avec Hypothèque
		Puits de la Croix Blanche	1998	Terminée - Sans Hypothèque
		Puits de Norgès-la-Ville	1979	En révision
		Puits de Fouchanges	1992	En révision
		Puits du Crucifix	1993	Terminée - Avec Hypothèque
		Pas de ressource propre	-	-
		Puits de Tréclun	1989	Terminée - Sans Hypothèque
		Puits de Champdôtre	1969	Terminée - Sans Hypothèque
		Pas de ressource propre	-	-
SIE de Ruffey-les-Echirey	LDE	Puits de Perrigny en nappe superficielle	1977	Terminée - Sans Hypothèque
		Puits de Perrigny en nappe profonde	1992	Terminée - Sans Hypothèque
		Pas de ressource propre	-	-
		Puits d'Arcelet	1996	Terminée - Sans Hypothèque
		Puits aux Grenouillères	1991	Terminée - Sans Hypothèque
		Puits de Varennes	1977	Terminée - Sans Hypothèque
		Puits de la Raclé	1967	En révision
		Sources du Suzon	2007	Terminée - Sans Hypothèque
		Source de Morcuil	2007	Terminée - Sans Hypothèque
		Champ captant des Gorgets	2007	Terminée - Sans Hypothèque
SIE de Varoies-Orgueux	LDE	Champ captant de Poncey-les-Athée/Flammerans	2007	Terminée - Sans Hypothèque
		Puits de Couternon	1991	Terminée - Avec Hypothèque
		Puits de Pré-au-Bœuf	1979	Terminée - Avec Hypothèque
		Puits de Longvic	-	Procédure engagée
		Champ captant de Marsannay-la-Côte	1978	En révision
		Puits de Chenôve	1963	En révision
		SIE de Saulon-la-Chapelle	VEOLIA	
		SIE de Varanges	LDE	
		SIE de Varoies-Orgueux	SAUR	
		SIE du Plateau-de-Darois	LDE	
SIE de la Raclé	LDE			
Syndicat Mixte du Dijonnais	LDE	Sources du Suzon	2007	Terminée - Sans Hypothèque
		Source de Morcuil	2007	Terminée - Sans Hypothèque
		Champ captant des Gorgets	2007	Terminée - Sans Hypothèque
		Champ captant de Poncey-les-Athée/Flammerans	2007	Terminée - Sans Hypothèque
		Puits de Couternon	1991	Terminée - Avec Hypothèque
		Puits de Pré-au-Bœuf	1979	Terminée - Avec Hypothèque
		Puits de Longvic	-	Procédure engagée
		Champ captant de Marsannay-la-Côte	1978	En révision
		Puits de Chenôve	1963	En révision

ANNEXE 4

PRODUCTION

Collectivités	Gestion du service AEP	Ressources	Production par captage		Production par UGE	
			année 2005	année 2005	année 2005	%
Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin	Régie	Source du Breuil	145 005			
		Source de l'Etang-Vergy	0			
		Source de l'Abîme de Bévy	65			
		Source de Reulle Vergy	8 036			
		Source de La Combe Lavaux	41 882		589 199	2,0%
		Puits de Paquier du Potu	385 984			
		Source de Segrois II				
		Source de l'Oise	5 167			
		Source de Montchaloin	3 060			
		Puits de Fleurey-Bas Service (1)	les deux puits			
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche	LDE	Puits de Fleurey-Haut Service (2)	370 759			
		Source de Saint Thaux	59 811		591 472	2,0%
		Source de Tebsima	31 636			
		Puits de Sainte Marie	27 145			
		Puits de Petit Bois Moisson	102 121			
		Puits de Genlis	542 536		542 536	1,9%
		Pas de ressource propre				
		Pas de ressource propre				
		Source de Jouvence	37 274		37 274	0,1%
		Puits d'Arc-sur-Tille - Nappe Superficiel	18 556			
Genlis	SAUR	Puits de Remilly-sur-Tille	86 606		278 138	1,0%
		Puits d'Arc-sur-Tille - Nappe Profonde	172 976			
		Puits de la Croix Blanche	250 372		250 372	0,9%
		Puits de Norges-la-Ville	278 912		472 580	1,6%
		Puits de Fouchanges	193 668			
		Puits du Crucifix	62 643		62 643	0,2%
		Pas de ressource propre				
		Puits de Tréclun	les deux		288 548	1,0%
		Puits de Champdôtre	288 548			
		Pas de ressource propre				
SIE de Varanges	VEOLIA	Puits de Perrigny en nappe superficielle	189 697		589 034	2,0%
		Puits de Perrigny en nappe profonde	399 337			
		Pas de ressource propre				
		Puits d'Arcelet	16 069		135 584	0,5%
		Puits aux Grenouillères	119 515			
		Puits de Varennes	98 540		98 540	0,3%
		Puits de la Raclé	239 130		239 130	0,8%
		Sources du Suzon	7 088 188			
		Source de Morcuil	4 582 615			
		Champ captant des Gorgets	3 440 864			
Syndicat Mixte du Dijonnais	LDE	Champ captant de Poncey-les-Athée/Flar	8 403 139		25 039 699	85,7%
		Puits de Couternon	663 021			
		Puits de Pré-au-Bœuf	138 742			
		Puits de Longvic	168 535			
		Champ captant de Marsannay-la-Côte	122 214			
		Puits de Chenôte	432 381			
TOTAL					29 214 749	

ANNEXE 5

CONSOMMATIONS

UGE	Consommation 2005 (m³/an)	Pourcentage (%)
C.C Gevrey-Chambertin	538 363	2,8%
C.C Vallée-de-l'Ouche	354 971	1,8%
Genlis	408 660	2,1%
Labergement-Foigny	18 902	0,1%
Longchamp	44 566	0,2%
Messigny-et-Vantoux	88 056	0,5%
SIE Arc-sur-Tille	170 171	0,9%
SIE Brazey-en-Plaine	178 428	0,9%
SIE Clenay-Saint-Julien	316 582	1,6%
SIE Corcelles-les-Monts	43 396	0,2%
SIE Fauverney	175 838	0,9%
SIE La-Râcle	236 025	1,2%
Syndicat Mixte du Dijonnais	15 797 182	81,7%
SIE Plaine-Inférieure-de-la-Tille	241 847	1,3%
SIE Plateau-de-Darois	73 371	0,4%
SIE Ruffey-les-Echirey	139 821	0,7%
SIE Saulon-la-Chapelle	349 689	1,8%
SIE Varanges	55 372	0,3%
SIE Varois-Orgeux	107 123	0,6%
Total	19 338 363	100,0%